

N°2026-004

FINANCES – Décision modificative n°1 – Budget eau

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 19 janvier 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christiane BRESSION, Éric DODET, Raymond DOUARE

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Christiane BRESSION Carl LEQUERTIER
Éric DODET Isabelle BRIARD
Raymond DOUARE Jean-Marc MASSE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n°2025_018 du 10 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget eau pour l'exercice 2025 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	33 727.25 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	33 727.25 €	0.00 €	0.00 €
R-701261 : Redevance sur la consommation d'eau potable	0.00 €	0.00 €	0.00 €	197 000.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	163 272.75 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	163 272.75 €	197 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	33 727.25 €	163 272.75 €	197 000.00 €
Total Général		33 727.25 €		33 727.25 €

Les montants sont exprimés en € TTC

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget eau ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à cette décision modificative.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD